

modalités d'inscription

année universitaire 2010-2011

Attention : vous ne pouvez vous présenter que dans un seul parcours

entrée en 3^e année de Licence
information et communication

5 parcours :

- Communication des entreprises et des institutions
- Médias et communication
- Marketing, publicité et communication
- Ressources humaines et communication
- Management de la communication (Magistère de communication)

Pour vous inscrire

1. *Saisie de votre candidature*: inscriptions directes⁽¹⁾ à partir du 18 janvier 2010 sur internet : www.celsa.fr
NB : Vous devez choisir, lors de cette saisie, l'option correspondant au département dans le cadre duquel vous entendez effectuer votre scolarité.
2. *Envoi par courrier, dans les délais requis, des pièces nécessaires* (voir liste au verso) à l'adresse suivante :
CELSA - (précisez le département d'inscription)
Inscription n° (numéro internet attribué automatiquement à la fin de la démarche d'inscription sur le site du CELSA)
77, rue de Villiers 92523 Neuilly-sur-Seine cedex
N'attendez pas les derniers jours pour vous inscrire.
3. *Clôture des inscriptions : le 15 mars 2010* (le cachet de la poste faisant foi)

Calendrier des épreuves d'admission

1. épreuves d'admissibilité : le samedi 10 avril 2010
 2. entretien avec les membres de la commission d'admission et du jury d'anglais : du 1er au 18 juin 2010
- ➔ **Si votre convocation ne vous est pas parvenue une semaine avant la date de la première épreuve**, vous voudrez bien prendre contact avec le secrétariat d'études de votre département d'inscription (01 46 43 76 76).

Calendrier des résultats

1. admissibilité : le mardi 25 mai 2010 à 14 h
2. admission : le lundi 12 juillet 2010 à 14 h

Les résultats seront affichés au CELSA-Neuilly : 77, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. Ils ne seront pas communiqués par téléphone mais pourront être consultés sur internet : www.celsa.fr⁽²⁾

Les candidats admissibles devront impérativement les consulter pour connaître le jour et l'heure de leur entretien avec les membres de la commission d'admission et du jury d'anglais. La date d'entretien avec les jurys d'admission ne pourra, en aucun cas, être modifiée (aucune convocation ne sera adressée pour cette épreuve).

Rentrée : le 7 septembre 2010

(1) Le droit d'accès et de rectification prévu par l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du CELSA, 77 rue de Villiers 92523 Neuilly-sur-Seine cedex.

(2) Seules les listes affichées ont valeur administrative.

rappel des conditions d'inscription

Sont admis à constituer un dossier d'inscription (et un seul) au concours d'entrée en troisième année de Licence les étudiants ayant suivi avec succès un cycle de deux années d'études supérieures en France ou ayant effectué les deux années de scolarité d'une classe préparatoire aux grandes écoles (**avec reconnaissance d'une équivalence des 2^e années de Licence**).

Les étudiants étrangers peuvent concourir dans les mêmes conditions sous réserve d'être titulaires du DELF ou du TEF niveau 4 ou encore du TCF... **Aucune épreuve ne peut avoir lieu hors des centres prévus à cet effet: aucune externalisation de ce concours n'est donc envisageable.**

L'âge limite pour concourir est fixé à 23 ans au 31 décembre de l'année du concours. La limite est repoussée à 24 ans pour les titulaires d'un diplôme Bac + 3 et à 25 ans pour les titulaires d'un Bac + 4 ou davantage.

Les étudiants admissibles en 2009 ou 2010 aux concours des Écoles Normales Supérieures sont, sur leur demande déposée avant le 25 juin 2010, déclarés admissibles au CELSA et directement convoqués devant la commission d'admission. Cette mesure concerne les concours aux Écoles Normales Supérieures suivantes :

- . Ulm A/L Lettres
- . Ulm B/L Sciences sociales
- . Cachan, concours D1 (économie, droit, gestion), D2 (économie, méthodes quantitatives de gestion) et D3 (sciences sociales)
- . Lyon, concours Lettres, concours Langues et concours Sciences humaines.

pièces à fournir obligatoirement

Elles parviendront au CELSA **dans une pochette en plastique transparent; une étiquette (collée en haut et à droite) rappellera les nom, prénom, adresse (+ adresse e-mail s'il y a lieu) et numéro d'inscription internet du candidat.**

- 1 photo d'identité portant, au dos, l'indication du parcours d'inscription ainsi que les nom et prénom du candidat
- 2 enveloppes timbrées au tarif postal en vigueur, portant le nom et l'adresse du candidat
- un curriculum vitæ détaillé
- 1 chèque de 70 € à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université de PARISIV - CELSA. Cette somme, servant à couvrir les frais de dossier, ne peut être retournée en cas d'absence ou d'abandon aux épreuves d'entrée.
- la photocopie du diplôme sanctionnant 2 années d'études supérieures ou certificat de scolarité de l'année
- la photocopie du DELF, du TEF niveau 4 ou du TCF pour les étudiants non francophones

➔ Veuillez vous assurer que votre dossier d'inscription comporte bien toutes les pièces requises : aucun dossier incomplet ne sera retenu.

Attention : tout envoi parvenant au CELSA insuffisamment affranchi sera refusé.